

Conseil municipal du 8 Février 2022

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Monsieur Michel BOUVIER, Madame Virginie REYNAUD, Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOEL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Monsieur Eric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Grégory TISSEUR, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Nadine HOARAU, Monsieur Pierre MARECHAL, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN.

Excusés et représentés par pouvoir : Madame Valérie COSTABLOZ pouvoir donné à Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Madame Nadine HOAREAU, Madame Myriam MIGLIORINI pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER, Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Madame Virginie REYNAUD.

Excusées : Madame Odile ILTIS, Madame Marie-Corinne LAUDES.

Absentes :

Arrivées tardives : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN 20h23, Monsieur Julien QUANTIN 19h58, Monsieur Fabrice AUSSONNE 19h59, Monsieur Jérémy CHRISTIN 20h11

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Geneviève BOUTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

➤ **Présentation des décisions.**

Monsieur le Maire présente les décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du 14 décembre 2021, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal du 30 novembre 2021 n° ADMGENE DELEGATION DU MAIRE 30112021 090 lui donnant délégation pour la durée de son mandat.

- Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public – pose de luminaires énergétiquement performants et d'horloges astronomiques auprès du SDES.

1. Administration Générale

1.1 Convention de partenariat Accompagnement scolaire avec la Partageraie

Rapporteur : Madame Sandrine ARANDEL – Adjointe au Scolaire

L'accompagnement scolaire a été suspendu en 2014/2015 dans les 4 écoles : Cruet, Saint Jean de la Porte, Fréterive et Saint Pierre d'Albigny. Le CSC La Partageraie avec la Communauté de Communes de Cœur de Savoie et les 4 communes ont travaillé pour déterminer quelle collectivité serait compétente en matière d'accompagnement scolaire. Ainsi la Communauté de Communes de Cœur de Savoie n'a pas souhaité conserver l'accompagnement scolaire pour les primaires dans ses compétences.

L'accompagnement scolaire primaire est donc redevenu une compétence communale, avec une compensation financière annuelle de la Communauté de Communes sous réserve de son bon déroulement. Dans le cadre de son projet 2017 – 2020, Le CSC La Partageraie a développé un dispositif d'Accompagnement Scolaire pour les élèves de l'école élémentaire et du collège « Les Frontailles ».

Ce dispositif s'inscrit dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de la Caisse d'Allocation Familiale.

Afin de soutenir ce dispositif, la commune de Saint Pierre d'Albigny s'engage à verser une subvention exceptionnelle au CSC La Partageraie pour l'année budgétaire 2021 d'un montant de **1600€**.

Détail :

- **1100€** au titre de l'accompagnement scolaire école.
- **500€** au titre de l'accompagnement scolaire collège.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ;

Après délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la Convention de partenariat d'accompagnement scolaire entre la commune et la Partageraie et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTANTS 21	ABSTENTION 0	CONTRE 0	POUR 21
------------	--------------	----------	---------

2. Finances

2.1 Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Madame Virginie RAYNAUD procède à la présentation du DOB pour l'année 2022.

I. LE CONTEXTE NATIONAL

➤ **La croissance du PIB**

Mondialement, l'ensemble des grandes économies a connu une croissance positive au cours de l'année 2021. L'Europe avec des règles sanitaires plus strictes a peiné à connaître une croissance positive à laquelle se sont rajoutés d'autres obstacles :

- Augmentation du prix de l'énergie
- Pénurie de biens intermédiaires (automobile)
- Désorganisation des chaînes logistiques
- Pénurie de main d'œuvre

➤ **L'activité économique**

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du deuxième trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité.

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure :

- - reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration)
- - progression de la consommation des ménages

L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre 2021 en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées au cours de l'année 2021 alors que les importations sont restées stables

Néanmoins, face à la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril et affecter le moral des chefs d'entreprises dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est prévue à la hausse en 2022.

La croissance du PIB de la France avait chuté en 2020 à -8.1%.

Elle a rebondi en 2021 à +6.8% et elle devrait ralentir à 4.1% en 2022.

➤ **La dette publique 1995-2021 en MDS € :**

A la fin du 2^{ème} trimestre 2021, la dette publique représente 114,9% du PIB, tandis que le déficit public s'établit à 9,2% du PIB en fin 2020 (*dont prise en compte de la dette de SNCF réseau, désormais comptabilisée comme une administration publique*).

➤ **Le chômage**

La décrue du chômage s'est poursuivie au dernier trimestre de 2021 avec une baisse nette de 5,9 % du nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité. Cette diminution représente 208 500 inscrits en moins, sur un total de 3,336 millions de personnes.

Sur un an, la baisse est de 12,6 %, soit 479 600 chômeurs en moins. Cette diminution record fait plus qu'effacer la hausse spectaculaire de 7,5 % de 2020 due au Covid-19. Le nombre de chômeurs atteint, à la fin de 2021, est plus bas niveau depuis le 3^e trimestre 2012.

➤ **Concours financiers**

Les montants des concours financiers envisagés par le PLF 2022 sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022
Total concours financiers (en Mds €)	72.7	77.1	66.1	64.7
Prélèvement sur recettes (hors FCTVA)	34.9	34.9	36.7	36.7
FCTVA	5.6	6.00	6.5	6.5
Dotations budgétaires	3.9	3.8	4.1	10.2
Autres dotations	8.5	9.4	9.9	4.6
Dégrèvements	19.8	23.00	9	6.7
Hors PLF TVA (ex CVAE, TFB, TH)			32.8	34.7

Particularité : La TVA devient une recette fortement mobilisée pour compenser les allègements /suppression de fiscalité directe des collectivités

II. PROJET LOI DE FINANCES 2022

➤ **La dotation globale de fonctionnement**

Pour 2022 :

La DGF de la commune va encore subir un écrêtement et une variation en fonction de la population.

La prévision budgétaire 2022 devra prendre en compte le même écrêtement qu'en 2021 soit 2 164 €.

Renforcement de la péréquation : augmentation de la DSR d'environ 5,33%, en revanche gel de la DNP.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	460 300 €	469 241 €	472 655 €	433 976 €	470 677 €	476 655 €
Dotation de solidarité rurale	233 729 €	254 315 €	268 290 €	275 024 €	285 213 €	305 255 €
Dotation Nationale de péréquation	61 033 €	58 085 €	52 259 €	53 998 €	54 756 €	58 624 €

➤ **Le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Le FNGIR a été mis en place en 2011 suite à la disparition de la taxe professionnelle afin d'assurer une compensation intégrale des pertes répertoriées par chaque catégorie de collectivités.

Notre commune est contributrice à ce fonds.

Il a fortement évolué entre 2019 et 2020.

Cette dotation restera stable en 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021
FNGIR	8 863 €	9 749 €	8 194 €	12 190 €	9 749 €

➤ **Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour 2022, hausse de 5% du FPIC sur l'ensemble intercommunal.

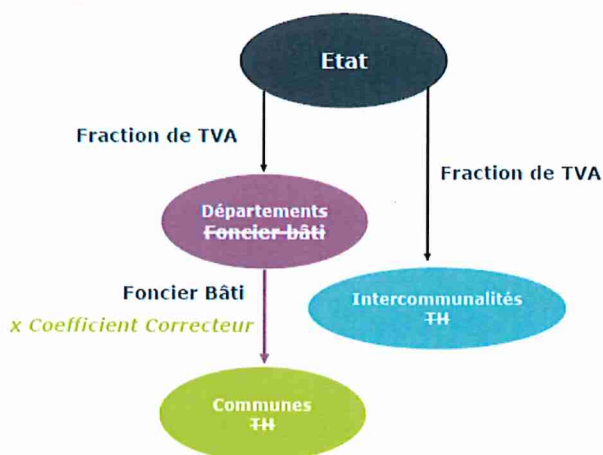
	2017	2018	2019	2020	2021
FPIC	50 319 €	48 086 €	51 029 €	49 605 €	52 085 €

III. FOCUS SUR LA FISCALITE

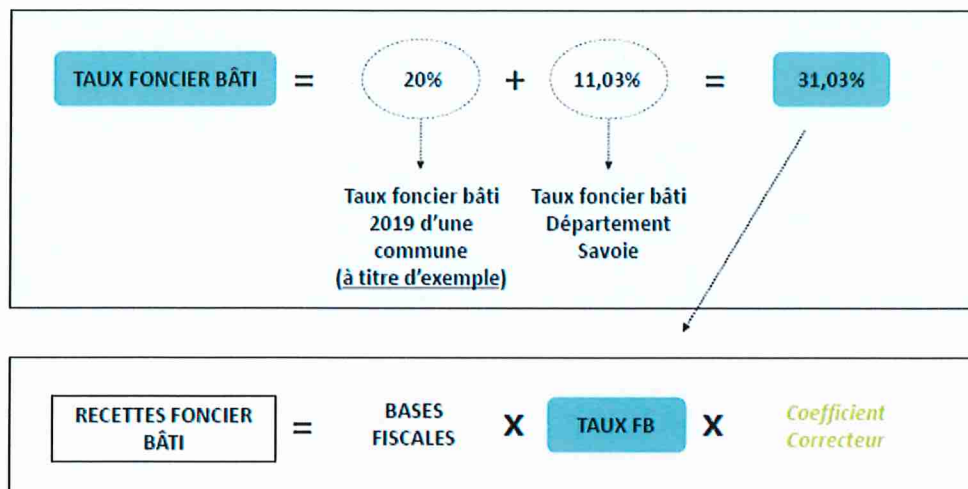
A- Focus sur certaines recettes : la fiscalité des ménages

LES ENJEUX A PARTIR DE 2021

Quels transferts de fiscalité entre collectivités ?



COMMUNES : COMMENT ESTIMER LES RECETTES DE FONCIER BÂTI A PARTIR DE 2021 ?



En Savoie le taux du Département étant de 11,03% il est appliqué un coefficient correcteur pour la commune.

Le coefficient correcteur de la commune a été évalué par la DGFIP à 1.213451

	Taux	Montant
Taxe d'habitation	13,90%*	74 739 €
Taxe foncière bâti	39.90%	1 531 707 €
Taxe foncière non bâti	72.09%	41 425 €

* Taux gelé jusqu'au
1^{er} janvier 2023

Nouveau taux de TFB au 01/01/2021 : 28.87% + 11.03% = 39.90%



Pour 2022, revalorisation des bases locatives de +2.4% (préparer le budget avec 2.2%)

Augmentation des recettes de fiscalité sur la taxe foncière

Aucune augmentation de taux prévue pour 2022

B- Focus sur certaines recettes : les recettes issues de la CCCS

La CCCS étant en fiscalité professionnelle unique, elle verse à la commune une attribution de compensation. Cette attribution sera identique en 2022 à celle de 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation	424 019 €	427 768 €	427 767 €	427 768 €	427 768 €

C- Focus sur certaines recettes

➤ La TCCFE et la taxe sur les pylônes électriques

Le coefficient sera de 8.5 au 01/01/2022 mais la commune ne percevra que la quote-part de 5 de ce coefficient contre 3.5 pour le SDES qui en assure la gestion.

	2018	2019	2020	2021
TCCFE	43 919	43 908 €	53 451 €	53 553 €
Taxe pylônes	123 192	65 556 €	68 751 €	70 227 €

D- Focus sur les dépenses de personnel

Pour 2022 :

- Augmentation de la masse salariale de +2% pour la GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Recrutement de jeunes saisonniers sur la base de Carouge et à la piscine
- Recrutement d'un agent saisonnier pour l'accueil de l'OT ?
- Recrutement d'un agent pour l'adressage ?
- Mise à jour du statut des professeurs de l'école de musique

	2018	2019	2020	2021
Masse salariale	1 441 904 €	1 538 320 €	1 493 289 €	1 459 317 €

E- Focus sur la dette

Le capital restant dû de tous les budgets confondus au 31/12/2021 : 2 049 984.35 €

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2022	356 969.25 €	44 165,58 €	312 803.67 €	2 049 984.35 €
2023	334 200.61 €	35 241.82 €	298 958.79 €	1 737 180.68 €
2024	283 819.06 €	27 207.71 €	256 611.35 €	1 438 221.89 €
2025	262 455.81 €	20 407,73 €	242 048.08 €	1 181 610.54 €
2026	175 961.72 €	15 364,14 €	160 597.58 €	939 562.46 €
2027	147 364.92 €	12 453,58 €	134 911.34 €	778 964.88 €
2028	146 566.31 €	9 778.01 €	136 788.30 €	644 053.54 €
2029	137 743.03 €	7 025,02 €	130 718.01€	507 265.24 €
2030	79 752.10 €	4 884.72 €	74 867.38 €	376 547.23 €

➤ La dette garantie

Objet	Organisme	Montant Contrat	Echéance	Valeur Résiduelle	Bénéficiaire	Montant des intérêts	Montant Annuité
CONSTRUCTION 41 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 131 964,44	45 403,30	278 329,85	OPAC DE LA SAVOIE	9 443,39	54 846,69
CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	75 767,16	3 611,07	7 816,90	OPAC DE LA SAVOIE	336,13	3 947,20
création de 10 logements Clos Saint Vincent	CAISSE DES DEPOTS	1 135 074,00	25 728,10	1 084 039,22	OPAC DE LA SAVOIE	5 962,22	31 690,32
CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	800 671,34	26 165,03	403 987,04	OPAC DE LA SAVOIE	17 371,44	43 536,47
CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	340 571,10	13 857,65	76 392,53	OPAC DE LA SAVOIE	2 627,90	16 485,55
CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	308 653,85	15 764,30	15 764,30	OPAC DE LA SAVOIE	677,86	16 442,16
CONSTRUCTION 41 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	751 268,76	31 155,93	154 407,10	OPAC DE LA SAVOIE	5 238,84	36 394,77
REAGAGEMENT 107/121/754	CAISSE DES DEPOTS	182 879,82	9 682,99	50 969,44	OPAC DE LA SAVOIE	2 191,69	11 874,68
CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	365 152,24	10 972,99	198 048,87	OPAC DE LA SAVOIE	8 516,10	19 489,09
CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	708 558,81	28 214,37	268 339,95	OPAC DE LA SAVOIE	11 538,62	39 752,99
		5 800 561,52	210 555,73	2 538 095,20		63 904,19	274 459,92

➤ Focus sur la dette : la capacité de désendettement

	2020	2021
Epargne brute	549 423.65 €	932 858.40 €
Capacité de désendettement	4.83 ans	2.19 ans

La LPFP 2018-2022 a insaturé une surveillance de la capacité de désendettement pour toutes les collectivités :

- 12 ans communes + EPCI
- 10 ans Départements + métropoles
- 9 ans : Régions

IV. Budget principal

A- Le compte administratif provisoire 2021

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		Prévu	Réalisé	RECETTES		Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 372 991.67 €	1 054 284.70 €	70	Produits des services	229 571.00 €	269 025.46 €
012	Charges de personnel	1 620 281.00 €	1 459 317.61 €	73	Impôts et taxes	2 509 817.00 €	2 601 191.69 €
65	Autres charges de gestion courante	334 492.80 €	272 294.39 €	74	Dotations et participations	947 476.00 €	908 797.48 €
66	Charges financières	50 651.89 €	50 276.00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 356.00 €	7 997.72 €
67	Charges exceptionnelles	23 800.00 €	9 682.63 €	76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
68	Dotations aux amort et provisions	3 421.33 €	3 421.33 €	77	Produits exceptionnels	25 000.00 €	9 621.25 €
014	Atténuation de produits	61 834.00 €	60 373.00 €				
022	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €				
023	Virement à la section d'investissement	1 770 448.88 €		013	Atténuation de charges	15 490.00 €	32 771.30 €
042	Opérations d'ordre de section à section	120 072.32 €	119 392.32 €	042	Opérations d'ordre de section à section	2 345.00 €	2 345.00 €
002	Déficit reporté			002	Excédent reporté	1 620 938.89 €	
TOTAL		5 357 993.89 €	3 029 041.98 €	TOTAL		5 357 993.89 €	3 831 749.90 €

INVESTISSEMENT							
DEPENSES		Prévu	Réalisé	RECETTES		Prévu	Réalisé
13	Subventions d'investissement	76 482.00 €	76 482.00 €				
16	Remboursement du capital	286 709.60 €	285 680.25 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 770 448.88 €	
20	Immobilisations incorporelles	76 300.00 €	26 097.19 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	601 034.54 €	637 033.95 €
204	subventions versées	5 000.00 €	631.80 €	1068	Excédent de fonctionnement		
21	Immobilisations corporelles	1 342 512.41 €	126 186.80 €	13	Subventions	416 377.60 €	206 133.67 €
23	Immobilisations en cours	1 469 427.70 €	396 423.63 €	16	Emprunts		
040	Opérations d'ordre de section à section	2 345.00 €	2 345.00 €	040	Opérations d'ordre de section à section	120 072.32 €	119 392.32 €
041	Opérations patrimoniales	76 482.00 €	76 482.00 €	041	Opérations patrimoniales	76 482.00 €	76 482.00 €
001	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	001	Excédent reporté	350 843.37 €	
TOTAL		3 335 258.71 €	990 328.67 €	TOTAL		3 335 258.71 €	1 039 041.94 €

Approche du résultat 2021 des deux sections

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Total dépenses	3 029 041.98
Total recettes	3 831 749.90
Résultat reporté 2020	1 620 938.89
Résultat de fonctionnement 2021	2 423 646.81

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021

Total dépenses	990 328.67
Total recettes	1 039 041.94
Résultat reporté 2020	350 843.37
Résultat d'investissement 2021	399 556.64
Solde des RAR 2021	-495 181.26

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

A - Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Maîtrise de la masse salariale en dépit des contraintes réglementaires et des besoins, et/ou en valorisant le travail des agents de la commune.

Optimisation et rationalisation des dépenses de fonctionnement, essentiellement sur les factures d'énergie (Gaz, Isolation des bâtiments, modernisation de l'éclairage public,)

Proposer des achats mutualisés avec d'autres collectivités.

B - Programmation des investissements

En 2022, poursuite des opérations engagées en 2021 et inscriptions de nouveaux programmes :

PROJETS	Montant estimatif
Cimetière 2ème tranche	100 000 €
Chauffage Eglise	120 000 €
Bourg centre phase travaux	800 000 €
ADAP bâtiment (enveloppe annuelle)	20 000 €
Réalisation d'une Pumptrack	150 000 €
Modernisation et réhabilitation du cinéma	540 000 €
Démolition de l'ancienne porcherie et création d'une zone de stationnement	200 000 €
Création d'une zone de stationnement aux Allues	60 000 €
Modification du Plan Local d'Urbanisme	75 000 €

VI. LE BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT 2021

Le compte administratif provisoire 2021

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		Prévu	Réalisé	RECETTES		Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	13 952.45 €	13 672.73 €	74	Dotations et participations	40 000.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 475.83 €	0.00 €	75	Autres produits de gestion courante	25 469.54 €	24 549.26 €
66	Charges financières	2 417.58 €	2 417.58 €				
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de section à section	32 797.00 €	32 797.00 €	042	Opérations d'ordre de section à section		
002	Déficit reporté			002	Excédent reporté	3 173.32 €	3 173.32 €
TOTAL		68 642.86 €	48 887.31 €	TOTAL		68 642.86 €	27 722.58 €
INVESTISSEMENT							
DEPENSES		Prévu	Réalisé	RECETTES		Prévu	Réalisé
16	Remboursement du capital	17 620.17 €	17 620.17 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	
21	Immobilisations corporelles	38 896.39 €	1 770.00 €	1068	Excédent de fonctionnement		
23	Immobilisations en cours	4 500.00 €	0.00 €	16	Emprunts	4 000.00 €	4 000.00 €
040	Opérations d'ordre de section à section			040	Opérations d'ordre de section à section	32 797.00 €	32 797.00 €
001	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	001	Excédent reporté	24 219.56 €	24 219.56 €
TOTAL		61 016.56 €	19 390.17 €	TOTAL		61 016.56 €	61 016.56 €

Approche du résultat 2021 des deux sections

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Total dépenses	48 887.31
Total recettes	24 549.26
Résultat reporté 2020	3 173.32
Résultat de fonctionnement 2021	-21 164.73

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021

Total dépenses	19 390.17
Total recettes	36 797.00
Résultat reporté 2020	24 219.56
Résultat d'investissement 2021	41 626.39
Solde des RAR 2021	0.00

Le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et sur le budget annexe des immeubles de rapports de la commune a eu lieu, avant le vote du budget 2022.

2.2 Ouverture anticipée de crédits

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Madame Virginie REYNAUD, Adjointe aux finances, précise que le budget primitif (BP) de l'exercice 2022 de la commune sera voté le 22 mars 2022.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2022 de la commune.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2022 les restes à réaliser de l'année 2021,
 - d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.
- Il est proposé de calculer les 25 % sur les crédits votés au BP 2021.

Pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du budget principal, il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 166 600 € de crédits d'investissement, afin d'engager le marché de rénovation du cinéma.

Chapitre	Compte	Libellé	BP 2021 (hors RAR 2020)	Ouverture maximale (25 % du BP 2021)	Ouverture anticipée des crédits 2022 au budget principal
23	2313	Constructions	666 877,70 €	166 719,42 €	166 600 €

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ;

Après délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ouverture de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la commune de Saint Pierre d'Albigny, dans les limites présentées ci-dessus.

VOTANTS 21	ABSTENTION 0	CONTRE 0	POUR 21
------------	--------------	----------	---------

2.3 Transfert CEE au SDES

Rapporteur : Madame Virginie REYNAUD – Adjointe aux Finances

Madame Virginie REYNAUD, Adjointe aux finances, informe l'assemblée que le système des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) a été mis en place par l'Etat pour inciter tous les acteurs publics et privés à la sobriété énergétique, afin d'orienter leurs investissements en vue de viser à cet objectif national.

Cette procédure a créé deux catégories d'acteurs, d'une part, les **obligés**, essentiellement les grands opérateurs énergétiques chargés d'acheter ces certificats, et d'autre part, les **éligibles**, les autres acteurs économiques dont les collectivités territoriales, le rôle de ces derniers étant de capitaliser des CEE par des investissements performants sur leurs patrimoines et de les revendre aux obligés les plus offrants, suivant des modalités diverses.

La procédure à respecter et notamment les documents à collecter en vue de l'identification et de la capitalisation des CEE, représentent une tâche technico-administrative assez complexe, avant que les dossiers constitués puissent être soumis à la validation de l'Etat, le SDES propose désormais aux collectivités territoriales intéressées de les accompagner dans leur démarche de valorisation des CEE.

Ainsi, Madame Virginie REYNAUD, Adjointe aux Finances, expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération 2021-48 qui consistait à poser sur la commune 46 horloges astronomiques, génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ;

Après délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le transfert au SDES de l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée et autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés.

VOTANTS 25	ABSTENTION 0	CONTRE 0	POUR 25
------------	--------------	----------	---------

3. **Urbanisme**

3.1 Convention consultance architecturale avec Madame Odile BAIMA – Renouvellement

Rapporteur : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN – Adjoint à l'urbanisme

Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Adjoint à l'Urbanisme, expose que depuis 2018 et la fin de la mission de conseil – consultance architecturale avec la CCCS, la commune a confié cette mission à un architecte conseil admis par le CAUE. Chaque année cette convention est renouvelée par avenant.

L'architecte intervenant sur la commune est Madame Odile BAIMA.

Pour rappel, Madame BAIMA assiste et conseille la commune pour :

- L'information et l'assistance architecturale des candidats constructeurs avant que leurs projets ne soient dessinés,
- Les problèmes d'architecture, d'urbanisme et d'intégration au site,
- Toutes les demandes de permis de construire, permis de lotir ou toutes les déclarations d'intention de construire prévues par la loi,

- La définition des études d'urbanisme de détail, ainsi que la coordination avec les urbanistes chargés de ces études,
- Une liaison avec les services du conseil départemental, de l'état, de l'architecte des bâtiments de France et leurs représentants locaux,
- La participation aux jurys et le jugement de concours d'architecture ou d'urbanisme,
- Apporter aux élus, en liaison avec le CAUE, une sensibilisation et une aide à la décision en matière d'architecture, d'aménagement de l'espace, du paysage, d'environnement ou d'énergie.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ;

Après délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour le renouvellement de celle-ci du 01/04/2022 au 31/03/2023.

VOTANTS 25	ABSTENTION 0	CONTRE 0	POUR 25
------------	--------------	----------	---------

4. Foncier

4.1 Intégration d'une route départementale dans la voirie communale - Convention RD 201G « Rue de la fin de la Louza » – Transfert de voirie communale

Rapporteur : Monsieur Michel BOUVIER - Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Conseil Départemental la possibilité d'intégrer dans la voirie communale, la route départementale RD 201G.

Cette voirie d'une longueur de 1 232 mètres se nomme « rue de la Louza ».

Cette voirie constitue une desserte des quartiers « en Gargot », « Les Barins », « la Champagne » et « La Gare » depuis la RD 911 ET 201 H.

La 2^{ème} commission du département réunie le 02 décembre 2021 a donné un avis favorable et nous a transmis pour validation le projet de convention qui détermine les modalités de transfert.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés ;

Après délibération ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de transfert de la route départementale RD 201G dans le domaine public de la commune, comme voie communale, et charge le Maire de mettre le tableau des voies communales à jour.

VOTANTS 25	ABSTENTION 0	CONTRE 0	POUR 25
------------	--------------	----------	---------

Fin de la séance : 21h15

Le Maire

Michel BOUVIER

